

Les centres sociaux, animateurs de proximité

Victimes du resserrement des financements publics et bousculés par la montée de la prise de compétence « action sociale » par nombre de communes de communes, les centres sociaux sont en mutation. Leur enjeu : conserver la proximité avec l'habitant dans un territoire beaucoup plus vaste. Zoom sur des expériences de terrain où cette apparente contradiction se résout par un partenariat bien compris.

« Si la communauté n'avait pas investi largement, il n'y aurait plus de centre social ; et sans centre social, nous administrerions le développement social au lieu de l'animer... », confie Jean-Sébastien Halliez, président de la communauté de communes Les Portes du Morvan, dans l'ouvrage « Centres sociaux et intercommunalités », édité par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France*. Cette enquête montre que, dans Les Portes du Morvan



© DURIS GUILLAUME - FOTOLIA.COM

du centre social intercommunal de la communauté de communes de la Combe de Savoie (4 communes, 6200 habitants), fière d'être autant « poil à gratter » que « force de proposition ». Son directeur, John Bouvier, aime quant à lui rappeler que c'est son association qui a lancé un diagnostic de territoire sur l'enfance et la jeunesse « avec un groupe ouvert à tous les habitants » et cela, « à une époque où la communauté de communes n'avait pas véritablement de projet ». De ce diagnostic est sortie une série de propositions « en vrac » dont les élus se sont « servis ».

La famille, pour amorcer le dialogue

« Dans les milieux ruraux, travailler sur les besoins des familles permet souvent d'amorcer le dialogue. Après, cela fait tâche d'huile », témoigne Jean-Paul Fallet, délégué départemental de la Fédération des centres sociaux de la Nièvre. Ainsi, dans la communauté de communes du Bazois (3800 habitants, 14 communes, 336 km²), le centre social a d'abord porté la réflexion sur la création d'une maison de l'enfant (ouverte en octobre 2008), pour s'interroger, dans un second temps, sur la création d'une maison de santé (dont le bâtiment est aujourd'hui en construction). La « tâche d'huile » s'est bien étendue puisque, au bilan de son activité 2010, le centre social affiche : relais assistances maternelles (RAM), actions de sensibilisation aux troubles de langage des jeunes enfants, halte-jeux, centres de loisirs (ALSH), initiation au cirque et à la musique... mais aussi initiation au multimédia pour les adultes, actions de prévention santé pour les seniors (marches, atelier « mémoire »), yoga, gym, couture, pergamano... L'entrée « petite enfance » est également très présente dans les territoires périurbains. « Les

néoruraux arrivent avec des demandes fortes de services auxquels ils étaient habitués : accueil de jeunes enfants, loisirs, transports... », observe

Didier Jupin, responsable adjoint du service Action sociale de la CAF de Savoie. « Ils ne cherchent pas du "social" à proprement parler », ajoute-t-il, remarquant au passage que « beaucoup de centres ont gommé le terme "social" de leur appellation ». Une manière de rappeler que « les centres sociaux ruraux se concentrent sur le lien social mais que ce ne sont pas des bureaux d'aide sociale ». Une distinction que, d'après notre enquête, nombre d'élus communautaires ne semblent pas encore avoir complètement intégré.

Rien de tel aux Portes du Morvan : dans ce grand territoire de 330 km² qui ne compte que dix communes et 3800 habitants, la répartition des rôles est claire et inscrite dans le cadre d'une convention triennale précisant les coûts et les objectifs fixés en commun. « Nous réfléchissons avec les habitants à la définition des priorités ; c'est cela la démocratie participative », estime Jean-Sébastien Halliez, président de la communauté de communes, et défenseur de la proximité...

Pierre Garnier, président de la FCSF

* A paraître en juin 2011

Contact : benjamin.pieron@centres-sociaux.fr

La Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) regroupe 1200 CSS sur les 2000 agréés par les Caisses d'allocations familiales (CAF). Elle défend le « centre social participatif », en tant qu'espace favorisant les initiatives des habitants en réponse aux questions d'un territoire.

INTERVIEW Henri Brossier, président de la communauté de communes de la Thiérache du Centre

« Une structure de proximité portée par des habitants et des associations, qui met en œuvre un projet social »



© LIONEL PAGES POUR L'ADCF

Pourquoi avoir créé un centre social intercommunal ?

Quand la communauté de communes a démarré il y a quinze ans (j'étais alors vice-président), j'avais initié cette idée d'un développement social et culturel de type associatif soutenu par la communauté de communes. Plutôt que de prendre la compétence

« action sociale » et de l'assurer en régie directe, la création d'un centre social intercommunal de gestion associative nous a semblé mieux correspondre à notre vision : une structure de proximité portée par des habitants et des associations, qui met en œuvre un projet social sur lequel nous nous sommes mis d'accord.

À l'échelle d'un territoire de soixante-huit communes et de 28000 habitants, comment la proximité avec l'habitant peut-elle être assurée ?

Voire question renvoie à une autre : comment associer la proximité et la solidarité des projets ? Mais aussi : comment organiser un vaste territoire dans lequel les habitants exigent de plus en plus de proximité ?

C'est bien parce que la communauté de communes ne peut pas, seule, porter un projet de développement basé sur la proximité qu'elle doit le faire avec les associations et les habitants. L'association a cette capacité plus souple d'accueillir les habitants et c'est une « tête chercheuse » permanente de leurs demandes.

La « souplesse » de la structure associative ne permet pourtant pas d'échapper au code des marchés publics...

La préfecture nous impose, en effet, de mettre en concurrence les services délivrés par le centre social dans le cadre d'une procédure de marché public. On marche sur la tête ! Qui d'autre que Tac Tic Animation pourrait prendre en charge notre projet social intercommunal ?

Pour éviter cela, à partir de 2011, nous signerons une convention d'objectifs. La préfecture ne pourra alors plus dire que ces services sont délivrés « à la demande de la communauté de communes ». On joue sur les mots...

Propos recueillis par Valérie Liguët